

- la prise de participation dans tous les sociétés (sous quelque forme que ce soit) à l'exception des SNC ou des sociétés en commandite ;
- la gestion de ces participations ;
- la vente ou l'attribution aux associés de biens meubles ou immeubles devenus inutiles à la société ;
- toutes opérations civiles de nature financière, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

*Durée* : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

*Apports en numéraire* : 200 000 F CFP.

*Capital* : 200 000 F CFP divisé en 100 parts de 2 000 F CFP chacune.

*Gérance* : M. Eddy Michel ROVELA, demeurant à Pirae, avenue Ariipaea-Pomare, Hamuta et Mme Valérie Aromaiterai ROVELA, demeurant à Pirae, avenue Ariipaea-Pomare, Hamuta.

*Immatriculation* : Au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

*Cession de parts* : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à tout autre cessionnaire qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

*Pour avis,*  
Me Nancy CHIN FOO,  
notaire salarié.

**Office notarial RESTOUT-DELGROSSI-BUIRETTE**  
**Papeete, 415, boulevard Pomare**

**SUNZIL POLYNESIE**  
**Société anonyme au capital de 18 200 000 F CFP**  
**Siège social : Papeete, Fare Ute, zone de la Papeava**  
**RCS de Papeete n° TPI 92 22 B**

*Changement de représentant permanent*  
(CA du 2 novembre 2016)

*Ancienne mention*

*Administrateurs* : SAS SUNZIL, société par actions simplifiée, au capital de 50 000 euros dont le siège est à 2 place Jean-Milier, La Défense, 92400 Courbevoie, SIREN 517 698 304 RCS de Nanterre.

*Représentant permanent* : M. Pierre Alexandre VIGIL, demeurant à Faa'a, Saint-Hilaire, route du mont Marau.

*Nouvelle mention*

*Administrateurs* : SAS SUNZIL, société par actions simplifiée, au capital de 50 000 euros dont le siège est à 2 place Jean-Milier, La Défense, 92400 Courbevoie, SIREN 517 698 304 RCS de Nanterre.

*Représentant permanent* : M. Patrick CAZABAN, demeurant à Faa'a.

*Pour avis,*  
Le conseil d'administration.

**SCP Office notarial RESTOUT-DELGROSSI-BUIRETTE**  
**415, boulevard Pomare BP 33, 98713 Papeete,**  
**Tahiti, Polynésie française**

*Avis de constitution*

Aux termes d'un acte reçu par Me Stéphanie BUIRETTE, notaire associé de la SCP RESTOUT-DELGROSSI-BUIRETTE, titulaire d'un office notarial à Papeete (Tahiti), 415, boulevard Pomare, le 19 février 2018, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

*Dénomination* : HOPETOI B3.

*Forme* : Société civile.

*Capital social* : 200 000 F CFP divisé en 100 parts de 2 000 F CFP chacune, numérotées de 1 à 100, réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs en numéraire.

*Siège social* : Papeete, résidence Hopetoi.

*Objet* :

- l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature ;
- la mise en valeur desdits immeubles, terrains et propriétés par tous moyens directs ou indirects ;
- l'administration, la gestion et l'exploitation de tous immeubles et terrains dépendant de l'actif social ;
- l'emprunt auprès de tous établissements bancaires, de crédit et autres, de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet social ;
- toutes prises de garanties, cautionnements et avals à la sûreté d'engagements des associés et de sociétés dans lesquels ils sont eux-mêmes associés ;
- la vente ou l'attribution aux associés des biens meubles et immeubles devenus inutiles à la société ;
- et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

*Durée* : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

*Apports en numéraire* : 200 000 F CFP.

*Apports en nature* : Néant.

*Gérance* : Mme Valérie JOUTAIN épouse MATHIEU, demeurant à Punaauia, lotissement Miri.

*Cession de parts sociales* : Aux termes de l'article 11 des statuts, les parts sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession, à titre onéreux ou à titre gratuit, y compris en faveur d'un conjoint, d'un ascendant ou descendant d'un associé, ainsi que tout tiers étranger à la société, ne peut avoir lieu qu'après agrément du cessionnaire proposé par la collectivité des associés statuant dans les conditions prévues à l'article 23 des statuts, les voix du cédant étant prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité, ou qu'avec le consentement de tous les associés.

*Immatriculation* : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

*Pour avis,*  
Me Stéphanie BUIRETTE,  
notaire associé.